

Séance du 26 novembre 2019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Comité Directeur du 26 novembre 2019, à BOERSCH, à 19 h 00

Convocation du 17 septembre 2019

Date d'affichage du 12 décembre 2019

Date de mise en ligne sur le site internet le 12 décembre 2019

Sous la Présidence de Monsieur André AUBELE

Membres du Comité-Directeur présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM		
<i>Commune de BISCHOFFSHEIM</i> - M. Richard HABERER - M. Christian BRAUN (parti avant le vote de la délibération 17-03-2019)		<i>Commune d'OTTROTT</i> - M ^{me} Martine HOFFBECK -
<i>Commune de BOERSCH</i> - M. Christian SCHULER - M ^{me} Sandrine SCHILLINGER		<i>Commune de ROSENWILLER</i> - M. Jean-Georges HUCK - M. Alain BLANSCHÉ
<i>Commune de GREDELBRUCH</i> - M ^{me} Martine PRIEUR - M. Pierre HARTWEG		<i>Commune de ROSHEIM</i> - M. Gilbert ECK - M. Emmanuel HEYDLER
<i>Commune de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM</i> - M. Jean-Pierre IMBERT -		<i>Commune de SAINT-NABOR</i> - - M. Hubert SCHWIND
<i>Commune de MOLLKIRCH</i> - -		
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE		
<i>Commune de BALBRONN</i> - M. Claude ZIMMERMANN - M. Cédric STENTZEL		<i>Commune de DANGOLSHEIM</i> - M. Emmanuel ZERR -
<i>Commune de BERGBIETEN</i> - -		<i>Commune de FLEXBOURG</i> - M. Denis TURIN - M. Jean-Luc MAURER
<i>Commune de COSSWILLER</i> - M. François KELLER - M. Roland GASSER		<i>Commune de KIRCHHEIM</i> - -
<i>Commune de DAHLENHEIM</i> - -		<i>Commune de MARLENHEIM</i> - -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE		
<i>Commune de NORDHEIM</i> - -		<i>Commune de TRAENHEIM</i> - M. Jean MARCQUE -
<i>Commune d'ODRATZHEIM</i> - -		<i>Commune de WANGEN</i> - -
<i>Commune de ROMANSWILLER</i> - -		<i>Commune de WASSELONNE</i> - M. Jean-Philippe HARTMANN -
<i>Commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT</i> - - M ^{me} Marie-France HECKMANN		<i>Commune de WESTHOFFEN</i> - -
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG		
<i>Commune d'ALTORF</i> - M. Cyriaque EYDER -		<i>Commune de GRESSWILLER</i> - M. Christian FRIEDRICH -
<i>Commune d'AVOLSHEIM</i> - M ^{me} Sylvie SCHMAUCH - M. Etienne STROH		<i>Commune de HEILIGENBERG</i> - -
<i>Commune de DACHSTEIN</i> - M. Jean-Baptiste BIBERIAN - M. Olivier BILLON		<i>Commune de MOLSHEIM</i> - -
<i>Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE</i> - M. Paul KLOTZ - M. Jean-Louis WIGISHOFF		<i>Commune de MUTZIG</i> - -
<i>Commune de DORLSHEIM</i> - - M. Roland JOST (parti avant le vote de la délibération 17-03-2019)		<i>Commune de NIEDERHASLACH</i> - - M ^{me} Véronique SCHWEBEL
<i>Commune de DUPPIGHEIM</i> - M. Jacky FERRENBACH -		<i>Commune d'OBERHASLACH</i> - M. Jean BIEHLER - M. Jean-Daniel WIHR
<i>Commune de DUTTLENHEIM</i> - M. Alexandre DENISTY - M. Jean-Marc WEBER		<i>Commune de SOULTZ-LES-BAINS</i> - -
<i>Commune d'ERGERSHEIM</i> - - M ^{me} Nathalie EBENER		<i>Commune de STILL</i> - - Mme Marie-Odile LIEN
<i>Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE</i> - M. André AUBELE - M. Jean-Marc KLEIN		<i>Commune de WOLXHEIM</i> - M. André SCHAEFFER -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE		
<i>Commune de BAREMBACH</i> - -		<i>Commune de PLAINE</i> - M ^{me} Solange SABOS - M ^{me} Patricia SIMONI
<i>Commune de BELLEFOSSE</i> - M ^{me} Claudine BOHY -		<i>Commune de RANRUPT</i> - M. Fabrice CARME - M ^{me} Odile MALAISE
<i>Commune de BELMONT</i> - - M. Guy HAZEMANN		<i>Commune de ROTHAU</i> - -
<i>Commune de BLANCHERUPT</i> - M ^{me} Myriam SCHEIDECKER - M ^{me} Patricia CASNER		<i>Commune de RUSS</i> - M. Maurice CHARTON - M. Jean-Paul ZANETTI
<i>Commune de BOURG-BRUCHE</i> - M. Jean-Paul HUMBERT - M ^{me} Marie-Anne DUPLESSIS		<i>Commune de SAALES</i> - M. Marc MAIRE -
<i>Commune de COLROY-LA-ROCHE</i> - M. Richard GALLI - M. Christian EVRARD		<i>Commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE</i> - -
<i>Commune de FOUDAY</i> - M. Bernard MARCHAL - M. Maurice GUIDAT		<i>Commune de SAULXURES</i> - - M. Pascal HIMBER
<i>Commune de GRANDFONTAINE</i> - -		<i>Commune de SCHIRMECK</i> - -
<i>Commune de LA BROQUE</i> - M. Patrick BEIN - M ^{me} Cécile CHARLIER		<i>Commune de SOLBACH</i> - -
<i>Commune de LUTZELHOUSE</i> - M ^{me} Laurence JOST -		<i>Commune d'URMATT</i> - M. Claude HECHT - M. Alain JAEGER
<i>Commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE</i> - M ^{me} Danielle HAAS-SCHMITTBIEL -		<i>Commune de WALDERSBACH</i> - M. Jean Daniel COURRIER -
<i>Commune de NATZWILLER</i> - M. Christian FIRMERY - M. Christophe HAZEMANN		<i>Commune de WILDERSBACH</i> - -
<i>Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE</i> - M. Raymond GRANDGEORGE -		<i>Commune de WISCHES</i> - M. Alain HUBER - M ^{me} Florence STEIN

Absents excusés avec mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Loïc MULLER commune de GRIESHEIM-PRES-
MOLSHEIM ayant donné procuration à
M. Jean-Pierre IMBERT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M^{me} Christelle ADAM commune de DANGOLSHEIM ayant donné procuration à
M. Emmanuel ZERR
M^{me} Marie-Claude REBEUH commune de WASSELONNE ayant donné procuration à
M. Jean-Philippe HARTMANN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Christophe SCHIR commune d'ERGERSHEIM ayant donné procuration à
M^{me} Nathalie EBENER
M. Raymond HELBOURG commune de NIEDERHASLACH ayant donné procuration à
M^{me} Véronique SCHWEBEL
M. Michel VIX commune de STILL ayant donné procuration à
M^{me} Marie-Odile LIEN
M. Rémy FISCHER commune de WOLXHEIM ayant donné procuration à
M. André SCHAEFFER

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Philippe LOUX commune de BELMONT ayant donné procuration à
M. Guy HAZEMANN
M. Thierry THOUVENIN commune de NEUVILLER-LA-ROCHE ayant donné procuration à
M. Raymond GRANDGEORGE
M. Régis SIMONI commune de ROTHAU ayant donné procuration à
M. Alain HUBER
Jean-Claude PHILIPPE commune de SAALES ayant donné procuration à
M. Marc MAIRE
M^{me} Mireille BANZET commune de WALDERSBACH ayant donné procuration à
M. Jean-Daniel COURRIER

Absents excusés sans mandat de représentation :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. Jean-Claude COURTOT commune de MOLLKIRCH
M. Daniel DEGRIMA commune de MOLLKIRCH
M. François LANTZ commune de SAINT-NABOR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOBLE

M. Albert GOETZ commune de BERGBIETEN
M. Thierry WILLEM commune de BERGBIETEN
M. Emmanuel SCHALL commune de DAHLENHEIM
M. Frédéric BRUCKER commune de KIRCHHEIM
M. Pierre SCHMITT commune de KIRCHHEIM
M. Alphonse GOUETH commune de MARLENHEIM
M^{me} Marie-Anne ROHMER commune de MARLENHEIM
M^{me} Estelle FELS-BERNHARDT commune de NORDHEIM
M. Raymond SCHUHMACHER commune d' ODRATZHEIM
M. Jean-Charles BILLOD commune de ROMANSWILLER
M^{me} Cindy DIEBOLD commune de ROMANSWILLER
M. David WETTERWALD commune de TRAENHEIM
M. Yves JUNG commune de WANGEN
M^{me} Sylvie HALTER commune de WANGEN
M. Pierre STEPHAN commune de WESTHOFFEN
M^{me} Cynthia GAND commune de WESTHOFFEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Michel FOESSER	commune d' ALTORF
M. Jacques GREINER	commune de DORLISHEIM
M. Dominique HUBER	commune de DUPPIGHEIM
M. Martin KLOTZ	commune de GRESSWILLER
M ^{me} Anny KAUFFER	commune de HEILIGENBERG
M. Guy SALOMON	commune de MOLSHEIM
M. René REBITZER	commune de MUTZIG
M ^{me} Stéphanie SAOULIAK	commune de MUTZIG
M. Antoine DISS	commune de SOULTZ-LES-BAINS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M ^{me} Caroline CHAPUS	commune de BAREMBACH
M. Guillaume WEILBACHER	commune de BELLEFOSSE
M. Christophe JESSEL	commune de GRANDFONTAINE
M. David MEISSONNIER	commune de GRANDFONTAINE
M ^{me} Delphine GERARD	commune de LUTZELHOUSE
M. Christophe HARAUX	commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Steeve GILLIG	commune de ROTHAU
M. Bernard MURER	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M ^{me} Isabelle DESAGA	commune de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE
M. Hubert HERRY	commune de SAULXURES
M. Michel AUBRY	commune de SCHIRMECK
M. Jacques RUCH	commune de SCHIRMECK
M. Jean-Marc VOIGT	commune de SOLBACH
M ^{me} Myriam JEANNIARD	commune de WILDERSBACH
M ^{me} Myriam BAUER	commune de WILDERSBACH

Absents non excusés :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

M. François HOFFBECK	commune de OTTROT
----------------------	-------------------

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG ET VIGNOLE

M. Dominique HECKMANN	commune de DAHLENHEIM
M. Christophe BAEHREL	commune de NORDHEIM
M. Philippe SCHAHL	commune d'ODRATZHEIM
M. Michel REEB	commune de SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

M. Jean-Paull WITZ	commune de HEILIGENBERG
M. Gilbert STECK	commune de MOLSHEIM
M. Jean-Paul VOGEL	commune de SOULTZ-LES-BAINS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

M. Nicolas LAMBOLEZ	commune de BAREMBACH
M. Eric THIRY	commune de SOLBACH

Assistaient également à la séance :

M. Philippe MEYER, Vice-Président du conseil Départemental et Maire de la commune de BOERSCH
M^{me} Colette JUNG, Adjointe au Maire de la commune de BOERSCH
M. Thierry HOEFFERLIN, Trésorier
M. Pierre-Robert BOEDEC, ADEME Grand-Est
M. Jean-Batiste ROBIN, INDIGGO
M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
M^{me} Anne-Charlotte BONNIAUD,
M. Yannick FANG.

DELIBERATION N° 017-03-2019

OBJET : LANCEMENT D UNE ETUDE VISANT A DEFINIR LE SCHEMA DE COLLECTE 2020-2030 DU SYNDICAT

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

CONSIDERANT que la collectivité va devoir faire face dans les années à venir à d'importants bouleversements qui vont nécessiter de redéfinir globalement la stratégie à moyen et long terme, en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers,

DECIDE le lancement d'une étude visant à définir le schéma de collecte 2020-2030, en intégrant notamment une réflexion sur la redevance incitative et la collecte des biodéchets.;

DELEGUE à cet effet, au Bureau le pouvoir de piloter cette étude, d'engager toutes les formalités nécessaires et de solliciter les subventions afférentes, cette délégation entrant dans le champ d'application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	74
Membres présents	:	71		contre	:	7
Membres représentés	:	12		abstention	:	2

DELIBERATION N° 018-03-2019

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2019

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 2121-23 et R 2121-9 ;

APPROUVE sans observations le Procès-Verbal des délibérations du Comité Directeur en sa séance du 26 MARS 2019 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	83
Membres présents	:	71		contre	:	0
Membres représentés	:	12		abstention	:	0

DELIBERATION N° 019-03-2019

OBJET : COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 16 MARS AU 31 OCTOBRE 2019

LE COMITE DIRECTEUR,

VU la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 5211-10 et L 5711-1 ;

VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

PREND ACTE du compte rendu d'information communiqué par Monsieur le Président au titre des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de leurs délégations permanentes pour la période du 16 mars au 31 octobre 2019.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	83
Membres présents	:	71		contre	:	0
Membres représentés	:	12		abstention	:	0

DELIBERATION N° 020-03-2019

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET 2020

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1 ;

CONSIDERANT que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité, aux organes délibérants des collectivités qui n'ont pas voté leur budget primitif avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes jusqu'à l'adoption du budget 2020 :

- Chapitre 20, immobilisations incorporelles : 42 000 €
- Chapitre 21, immobilisations corporelles : 821 000 €
- Chapitre 23, immobilisations en cours : 303 000 €

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	83
Membres présents	:	71		contre	:	0
Membres représentés	:	12		abstention	:	0

DELIBERATION N° 021-03-2019

OBJET : FIXATION DES DROITS DE PARTICIPATION DES USAGERS POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE BACS DE COLLECTE ET DE LEURS ACCESSOIRES

LE COMITE DIRECTEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération N° 019/03/2012 du 26 juin 2012 portant fixation en euros des droits de participation des usagers à certains services ;

CONSIDERANT que la détermination des tarifs des services publics locaux constitue une compétence de plein exercice de l'organe délibérant insusceptible de délégation au profit du Bureau ou du Président ;

CONSIDERANT qu'il reste à cet effet souverain pour procéder, le cas échéant, à des réajustements motivés soit par des impératifs économiques, soit par de simples nécessités pratiques ;

1° DECIDE de fixer comme suit et avec effet du 1^{er} décembre 2019 les droits de participation des usagers pour l'acquisition et le remplacement de bacs de collecte et leurs accessoires :

	REDEVABLES ASSUJETTIS A LA TEOM	REDEVABLES NON ASSUJETTIS A LA TEOM
BACS DE COLLECTE :		
- Bac 120/140 l	25,00 €	25,00 €
- Bac 240 l	30,00 €	30,00 €
- Bac 750/770 l	128,00 €	128,00 €
ACCESOIRES :		
- Couvercle pour bac 120/140 l	0,00 €	5,50 €
- Couvercle pour bac 240 l	0,00 €	10,00 €
- Couvercle pour bac 750/770 l	0,00 €	48,00 €
- Roue pour bac 120/140 l et 240 l	0,00 €	5,50 €
- Roue pour bac 750/770 l	0,00 €	16,50 €
- Axe pour bac 120/140 l et 240 l	0,00 €	5,50 €
- Serrure	25,00 €	25,00 €
- Clé supplémentaire	3,00 €	3,00 €
LIVRAISON :		
- Forfait pour une livraison	15,00 €	15,00 €
- Forfait si la livraison a lieu dans le cadre de commandes groupées destinées aux communes	NC	0,00 €

2° **PRECISE** que les tarifs sus-visés, qui s'appliquent sans distinction aux personnes physiques et aux personnes morales, ne sont pas assujettis à la TVA et s'entendent ainsi nets pour l'établissement public.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	: 83
Membres présents	: 71		contre	: 0
Membres représentés	: 12		abstention	: 0

DELIBERATION N° 022-03-2019

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2020

LE COMITE DIRECTEUR,

VU la loi N° 75-633 du 13 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et notamment son article 12 ;

VU le décret N° 77-15 du 7 février 1977 modifié portant application des dispositions concernant les collectivités locales édictées à l'article 12 de la loi du 13 juillet 1975 ;

VU la circulaire du 18 mai 1977 relative au service d'élimination des déchets des ménages et portant application du titre IV de la loi du 15 juillet 1975 modifiée par la circulaire N° NOR INT B0000299C du 10 novembre 2000 et complétée par Circulaire N° NOR MCT B01600046C du 28 avril 2006 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2333-78 et L 2224-14 ;

CONSIDERANT que par décision du 31 mars 1992, l'assemblée délibérante avait précisé la portée de sa délibération du 12 décembre 1990 tendant à l'instauration de la REDEVANCE SPECIALE tant en ce qui concerne son régime juridique que son champ d'application ;

CONSIDERANT par ailleurs et en droit qu'il résulte de la nouvelle rédaction des articles L 2333-78 et L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales issue de la loi N° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement, et complétée par l'article 104-1° et 3° de la loi de finances pour 2006, que la REDEVANCE SPECIALE peut désormais être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets ;

CONSIDERANT en conséquence qu'il appartient à l'organe délibérant de compléter les dispositions générales arrêtées par délibération en matière contributive ;

et

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

1° MAINTIENT A compter du 1^{er} janvier 2020 ses décisions adoptées par délibérations des 12 décembre 1990 et 31 mars 1992 au sens de la REDEVANCE SPECIALE conformément aux articles L 2333-78 et L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2° RAPPELLE que son champ d'application concerne désormais toute personne physique ou morale en dehors des ménages et indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elle bénéficie des services proposés par le SMICTOMME ;

3° FIXE les tarifs de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Prestations de collecte en porte à porte pour les usagers assujettis à la redevance spéciale autres que les communes et Communautés de communes

Collecte de bacs à ordures ménagères :

- bac de 120/140 l : 5,00 € par enlèvement
- bac de 240 l : 10,00 € par enlèvement
- bac de 750/770 l : 32,00 € par enlèvement

Mise à disposition et collecte de bacs à ordures ménagères :

- bac de 120/140 l : 10,00 € par enlèvement
- bac de 240 l : 15,00 € par enlèvement
- bac de 750/770 l : 37,00 € par enlèvement

Collecte de bacs à papier/flaconnages plastiques :

- bac de 120/140 l : 1,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 3,00 € par enlèvement
- bac de 750/770 l : 9,00 € par enlèvement

Mise à disposition et collecte de bacs à papier/flaconnages plastiques :

- bac de 120/140 l : 6,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 8,00 € par enlèvement
- bac de 750 l : 14,00 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 2,60 € par km roulé

Prestations de collecte en porte à porte pour les communes et Communautés de communes

Collecte de bacs à ordures ménagères :

- bac de 120/140 l : 4,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 8,50 € par enlèvement
- bac de 750 /770 l : 28,50 € par enlèvement

Mise à disposition et collecte de bacs à ordures ménagères :

- bac de 120/140 l : 9,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 13,50 € par enlèvement
- bac de 750/770 l : 33,50 € par enlèvement

Collecte de bacs à papier/flaconnages plastiques :

- bac de 120/140 l : 1,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 3,00 € par enlèvement
- bac de 750/770 l : 9,00 € par enlèvement

Mise à disposition et collecte de bacs à papier/flaconnages plastiques :

- bac de 120/140 l : 6,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 8,00 € par enlèvement
- bac de 750/770 l : 14,00 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 2,60 € par km roulé

Conteneurs privés

Vidage de conteneurs papier/plastique/verre :

- 4 m³ : 38,00 € par enlèvement
- location d'un conteneur : 200 €/an

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 1,75 € par km roulé

Mise en place/enlèvement de conteneurs :

- 100 € par voyage

Mise à disposition de bennes

Mise à disposition ponctuelle (durée maximale : 4 jours) :

- mise à disposition d'une benne pour la collecte de déchets divers : 60,00 €
+ facturation du traitement du déchet à coût réel
- mise à disposition d'une benne pour la collecte de papier : 60,00 €

Mise à disposition permanente :

- location de la benne : 715 €/an
- facturation du traitement du déchet à coût réel
- transport : 1,75 € par km roulé (départ et retour Molsheim après vidage des bennes)

Déchèteries

	Prix par unité de m ³ de matériaux réceptionnés
Filière de traitement	
Bois	12,00 €
Déchets incinérables de moins de 80 cm	23,50 €
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	34,00 €
Déchets divers enfouis et gravats souillés	37,00 €
DEEE repris par Ecosystem	0,00 €
Gravats propres	10,00 €
Ferrailles	0,00 €
Huissieries	24,00€
Lampes reprise par Ecosystem	0,00 €
Meubles uniquement déposés dans les déchèteries disposant d'une benne Eco-mobilier	0,00 €
Papiers – cartons	0,00€
Plâtre	40,00 €
Plastique (bouteilles et flacons) / Emballages pour liquide alimentaire et emballages métalliques	33,00 €
Plastique rigide	15,00 €
Végétaux	12,00 €
Verre (flacons – bouteilles)	0,00 €

	Prix pour 10 litres
Huiles	1,00 €

Etablissement d'un badge d'accès en déchèterie supplémentaire	5,00 €
--	--------

étant entendu que ces tarifs s'entendent nets en l'absence d'assujettissement à la TVA et qu'ils seront susceptibles de faire l'objet de réajustements ultérieurs en fonction des bilans d'exploitation ;

4° ARRETE à 130 € /an le forfait minimum, applicable aux professionnels dont le montant annuel de redevance spéciale est inférieur à ce forfait ;

5° RAPPELLE que les biodéchets générés par des producteurs tenus de mettre en place un tri et une valorisation organique conformément à l'article L541-21-1 du code de l'environnement ne sont plus collectés par les services du syndicat depuis le 1^{er} juillet 2016 ;

6° DELEGUE comme par le passé au BUREAU, le pouvoir d'application pratique du présent dispositif dans le temps et dans l'espace.

Membres en exercice	: 138	Vote à main levée :	pour	:	83
Membres présents	: 71		contre	:	0
Membres représentés	: 12		abstention	:	0

DELIBERATION N° 023-03-2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

LE COMITE DIRECTEUR,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L 2221-1, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 et suivants et L 5212-18 et suivants ;
- VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- VU** sa délibération du 10 mars 1997 statuant sur la mise en œuvre avec effet au 1^{er} janvier 1997, du plan comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriels et commerciaux ;
- VU** sa délibération du 26 février 2019 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 ;
- VU** sa délibération du 26 mars 2019 portant approbation du budget primitif ;

SUR LE RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal de l'exercice 2019 conformément aux états annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

Membres en exercice	:	138	Vote à main levée :	pour	:	83
Membres présents	:	71		contre	:	0
Membres représentés	:	12		abstention	:	0

67300 Code INSEE	SMICTOMME BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2019
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066 : Carburants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6132 : Locations immobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161 : Multirisques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage construction	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-618 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237 : Publications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6248 : Divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256 : Missions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6257 : Réceptions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6354 : Droits d'enregistrement et de timbre	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6358 : Autres droits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

67300 Code INSEE	SMICTOMME BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2019
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-637 : Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6211 : Personnel intérimaire	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6414 : Indemnités et avantages divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6415 : Supplément familial	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6452 : Cotisations aux mutuelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6474 : Versements aux autres oeuvres sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-648 : Autres charges de personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-64198 : Autres remboursements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
R-777 : Quote-part des subvent ⁿ d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
D-6531 : Indemnités	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6532 : Frais de mission	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6535 : Formation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

67300 Code INSEE	SMICTOMME BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2019
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6742 : Subventions exceptionnelles d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	170 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-703 : Ventes de produits résiduels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	420 000.00 €	0.00 €	420 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13912 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13914 : Communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2145 : Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencements	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 3 sur 5

67300 Code INSEE	SMICTOMME BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2019
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28121 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28131 : Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28135 : Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28141 : Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28145 : Installat° générales, agencements et aménagements des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28148 : Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28154 : Matériel industriel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28155 : Outillage industriel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28157 : Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28188 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2141 : Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2145 : Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1064 : Réserves réglementées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1314 : Communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

67300 Code INSEE	SMICTOMME BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2019
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2121 : Terrains nus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2141 : Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2145 : Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencements	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2148 : Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Installations complexes spécialisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2154 : Matériel industriel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2155 : Outillage industriel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2157 : Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	150 000.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	420 000.00 €		420 000.00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

Page 5 sur 5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

COMITE DIRECTEUR 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATIONS :

- 017-03-2019 : **LANCEMENT D UNE ETUDE VISANT A DEFINIR LE SCHEMA DE COLLECTE 2020-2030 DU SYNDICAT**
- 018-03-2019 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS**
- 019-03-2019 : **COMPTE RENDU D'INFORMATION DES DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS PERMANENTES – PERIODE DU 16 MARS AU 31 OCTOBRE 2019**
- 020-03-2019 : **AUTORISATION D'ENGAGEMENT, MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET 2020**
- 021-03-2019 : **FIXATION DES DROITS DE PARTICIPATION DES USAGERS POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE BACS DE COLLECTE ET DE LEURS ACCESSOIRES**
- 022-03-2019 : **MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVENCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2020**
- 023-03-2019 : **BUDGET PRINCIPAL 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

OBSERVATIONS